



UNION DES COMORES
MINISTÈRE DE LA PRODUCTION, DE L'ENVIRONNEMENT,
L'ÉNERGIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS

PARC NATIONAL DE MOHELÍ

Termes de Références

CHARGE(E) DE MISSION COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

1 - Présentation du contexte du PNM

Créé en avril 2001, le Parc National de Mohéli abrite un patrimoine naturel terrestre et marin de grande qualité avec plusieurs espèces d'un grand intérêt biologique et fortement menacées ou classées comme très sensibles sur les conventions internationales (Tortues, cétacés, dugong, poissons, mollusques et invertébrés des massifs coralliens, Roussette de Livingstone, maki et nombreuses plantes forestières endémiques ou précieuses).

La mission du parc est la conservation des habitats et des espèces de ce vaste territoire marin et terrestre, récemment enrichi par le nouveau décret N° 015-188 / PR du 27 Novembre 2015.

Il doit aussi gérer les stocks de poissons en développant une pêche durable compatible avec la protection des habitats coralliens en particulier, tout en permettant l'alimentation de la population des villages du parc.

Mais en plus des objectifs de conservation de la biodiversité, d'accompagnement des communautés et de promotion d'un écotourisme, le parc poursuit des objectifs de communication et de sensibilisation des communautés et des jeunes populations, pour une prise de conscience des enjeux réels de la protection de leur environnement terrestre et maritime.

Pour cela, le PNM doit développer une véritable stratégie de communication locale, nationale et internationale, ainsi qu'un programme de sensibilisation des scolaires et des jeunes en général, avec des activités concertées avec le milieu de l'enseignement public et privé de Mohéli, ou avec les associations communautaires liées à la jeunesse.

2 – Mission du chargé (e) de mission communication et sensibilisation

Placé sous l'autorité directe du directeur du PNM, à qui il rend compte, le chargé de mission communication et sensibilisation est chargé de :

La définition des messages et des objectifs

En collaboration avec les autres membres de l'équipe du parc, le ChdM communication et sensibilisation déterminera les priorités de messages de communication du parc et des cibles prioritaires. Il assurera la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de communication, intégrant les objectifs immédiats, à court et à

long termes, ainsi que les outils, les moyens nécessaires et les partenaires professionnels et institutionnels. Il travaillera pour cela avec la direction, les responsables administratifs et techniques du parc pour les messages et leur pertinence politique. Il mettra en œuvre les éléments de communication nécessaires sur les sites, pour leur accès, dans les communautés, et dans les points stratégiques de passages des visiteurs nationaux ou étrangers. Il développera en particulier une signalisation des sentiers et des panneaux d'information dans la zone du Parc.

Il adaptera son programme d'activités éducatives en fonction des attentes et des spécialités des enseignants ou des animateurs. Il intégrera pour cela, les disponibilités pratiques et logistiques des jeunes et des structures. Il travaillera en étroite collaboration avec les enseignants et les responsables de l'éducation, comme avec les animateurs et responsables des associations communautaires pour les jeunes, pour la préparation de programmes complémentaires à ceux en vigueur dans les écoles, collèges et lycées du PNM.

La préparation des programmes et des outils pédagogiques

Le ChdM communication et sensibilisation concevra et mettra en œuvre une série de programmes avec des activités et des techniques adaptées aux différents niveaux scolaires et utilisera les outils pédagogiques existants ou qu'il réalisera en collaboration avec les enseignants.

L'organisation des ateliers de sensibilisation

Le ChdM communication et sensibilisation organisera des formations et des ateliers ciblés et relatifs aux messages et aux programmes à développer, à destination des enseignants et des animateurs volontaires. Des communautés, des établissements scolaires ou des classes test, pourront être définis au départ comme pilotes, pour engager ensuite une dynamique plus large au niveau de tout le territoire du parc national.

La préparation d'un programme généralisé

La finalité de cette mission est une mise en lumière des programmes du parc, pour une meilleure lisibilité de ses actions localement mais aussi aux niveaux national et international. L'action de sensibilisation des communautés et de la jeune population du PNM concernera peu à peu tous les établissements scolaires du territoire du PNM voire de l'île de Mohéli.

Des événements, concours et rencontres scolaires seront développés sous la responsabilité du ChdM communication et sensibilisation, en collaboration avec ses collègues du PNM et notamment ceux chargés de l'écotourisme et du développement local.

Animation et maintenance du site internet du parc

Le site sera régulièrement actualisé et illustré pour rester attractif et pour rendre compte de l'actualité du parc.

Autres tâches :

- Participer à la préparation du budget annuel et à la planification des activités à réaliser dans le Parc,
- Avec son collègue chargé de l'écotourisme, préparer les modules de formation, à destination des rangers et des écogardes pour renforcer leurs capacités d'animation, de guidage et de techniques d'accompagnement des visiteurs et pour les associer aux actions de terrain auprès du jeune public,
- Coordonner et participer à la préparation et à la mise en œuvre des actions de communication, portées par les autres ChdM,
- Encadrer et assister le cas échéant les étudiants et stagiaires placés sous sa responsabilité par le Directeur du parc,
- Réaliser toutes autres tâches que lui demandera le Directeur du parc, en relation avec ses missions de chargé de de l'action pédagogique.

3 - Qualification et expériences requises

Une double formation est requise pour ce poste de ChdM communication et sensibilisation :

- la connaissance de l'environnement tropical terrestre et marin,
- la maîtrise des techniques de l'informatique et des outils de communication, de la pédagogie et de l'éducation environnementale.

Formation universitaire (Bac+3, minimum) en écologie tropicale, éducation environnementale, communication, pédagogie de terrain, enseignement ou secteurs équivalents,

Cinq ans minimum d'expérience professionnelle,

Fortes capacités relationnelles et à communiquer avec les médias, les structures de communication et avec les enseignants, les enfants et les adolescents ainsi qu'au travail en équipe,

Excellente maîtrise du français écrit et parlé et une bonne connaissance de l'anglais,

Maîtrise de l'outil audio-visuel et de la parole en public,

Maîtrise de l'internet et de l'informatique pour l'animation du site du parc et pour la conception et l'édition des outils de communication et d'éducation environnementale,

Connaissance du patrimoine et du contexte social de Mohéli,

Dynamisme, créativité, rigueur, probité,

Nationalité Comorienne.

4- Durée, résidence et lieu de travail

La durée du contrat est indéterminée avec période probatoire de six mois d'activité professionnelle. A la suite de cette période, le chargé de mission bénéficiera d'un contrat à durée indéterminée, applicable selon les règles administratives en vigueur.

La résidence est à Nioumachi avec le poste de travail au siège du PNM.

Interventions dans tout le périmètre maritime, insulaire et côtier du PNM.

Disponibilité nécessaire pour déplacements à caractère national ou international, dans l'Union des Comores et dans d'autres pays de la Région notamment.

5- Rapports

Le chargé de la communication et de la sensibilisation remettra au directeur du PNM à la fin de chaque trimestre, un rapport d'activité dans lequel il décrit et analyse les activités qu'il a réalisées au cours des trois mois écoulés, fera le point sur les retards et problèmes rencontrés, décrira les adaptations et solutions développées.

A la demande du directeur, il participe à la rédaction des rapports semestriels et annuels du PNM.

Au début de chaque année, il publie sous la responsabilité du Directeur du PNM, un rapport technique sur l'état de l'évolution des cibles de conservation et des écosystèmes qu'il a suivies au cours de l'année passée.

6- Evaluation

Le ChdM communication et sensibilisation, évaluera chaque année son action auprès des communautés, des enseignants et des élèves à travers des indicateurs de comportement par exemple, qu'il aura instaurés. L'évaluation de la mission du chargé(e) de mission sera effectuée annuellement par le Directeur du PNM.

7 - Informations complémentaires et contacts

PNM 772 6178 (Secrétariat), 334 7352 (Directeur)

Site web : <http://noe.org/proteger/programme/parc-national-de-moheli/rejoindre/>

Candidature à adresser à Parc National de Mohéli, Nioumachoi, Ile autonome de Mohéli, Union des Comores, avec lettre de motivation, CV et copies de diplômes (original + copie), avant le 25 Mai 2016

N.B :les dossiers envoyées par courriers électroniques ne seront pas étudiés.

Seuls les candidats retenus seront contactés pour une interview éventuelle ou pour le recrutement définitif.